



PREFECTURE DE LA REGION CENTRE

LE PREFET,

Orléans, le 28 FEV. 2000

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE D'AVON LES ROCHES (37)

AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

PRESENTATION DU PROJET ET DE SON CONTEXTE

La société EDF-EN projette la construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune d'Avon-les-Roches. Il s'agit d'installer des panneaux solaires sur une surface d'environ 30 ha, pour une puissance totale de 10,8 MW, générant une production d'électricité estimée à 11,85 GWh/an, soit la consommation domestique (chauffage inclus) d'environ 5 000 habitants.

Le terrain est plat et actuellement cultivé. Il est localisé dans une zone destinée à accueillir des activités économiques, selon le PLU de la communauté de communes du Bouchardais (zone 1Aux). La commune d'Avon-les-Roches et la communauté de communes sont propriétaires de la plus grande surface.

Les panneaux sont posés en lignes, sur des structures verticales, à une hauteur maximale de 3,3 m au-dessus du sol. La centrale photovoltaïque comprendra également neuf locaux électriques (shelters), un poste de livraison pour envoyer le courant produit vers le réseau, une base de maintenance. L'ensemble de ces installations, à l'exception des deux dernières, sera entouré d'une clôture haute de deux mètres.

La centrale photovoltaïque sera raccordée au réseau de distribution d'électricité sur une ligne 20 kV issue du poste source de la Chapelle-aux-Naux. Le raccordement sera entièrement souterrain. Son tracé, long de 19 km, passera notamment dans la zone Natura 2000 « Complexe forestier de Chinon, landes du Ruchard » et sous le lit de l'Indre. ERDF en sera le maître d'ouvrage. La description technique des travaux de raccordement et l'analyse de leurs impacts potentiels n'entrent pas dans le champ de l'étude d'impact du projet de centrale photovoltaïque d'EDF-EN.

QUALITE DE L'ETUDE D'IMPACT AU REGARD DES ENJEUX DU PROJET

Les éléments constitutifs du projet sont décrits de façon simple, tant pour la phase de construction que pour l'exploitation. Les impacts potentiels de ce type d'installation sont correctement analysés, pour les différentes composantes de l'environnement.

L'étude recense les éléments remarquables du patrimoine historique et culturel. Ils sont situés à bonne distance du projet, majoritairement en fond de vallée ou à flanc de coteaux, tandis que le projet s'implante sur le plateau, dans une grande clairière. La visibilité du projet est étudiée de façon approfondie.

L'étude relève que le projet jouxte le site Natura 2000 « Complexe forestier de Chinon, landes du Ruchard » et une ZNIEFF de type I, « Landes de Cravant – Le Ruchard ». Ces deux zones sont séparées de l'emprise du projet par la RD132. L'étude faune-flore-milieu, de bonne qualité, s'appuie sur des inventaires de terrain réalisés en période favorable (juin-juillet 2009). Le site d'accueil est principalement occupé par des terres cultivées (céréales, tournesol), mais également par quelques prairies. Les bords de chemins, où s'installe une végétation proche du cortège des landes sèches, et les fossés ajoutent à la diversité biologique assez faible du secteur. Aucune espèce de faune ou de flore patrimoniale et protégée n'a été recensée sur l'emprise du projet, hormis deux espèces d'oiseaux (la Bondrée apivore et la Pie-grièche écorcheur) qui ont été notées ponctuellement dans l'emprise ou en périphérie.

PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET

- **Réversibilité des installations**

Les structures portant les panneaux sont fixées dans plusieurs milliers de fondations en béton profondes de 80 cm. Le paragraphe consacré au recyclage des installations et à la remise en état du site (p. 99) indique qu'elles pourront être facilement arrachées du sol.

- **Prise en compte de l'intégration dans le paysage**

Du fait de sa localisation sur un terrain plat, au point haut du plateau, à l'écart des lieux d'habitation ou des axes importants de circulation, la centrale sera peu visible au loin. Des visions proches auront lieu depuis les RD 132 et 138, qui longent les installations, ainsi que depuis le circuit de petite randonnée d'Avon-les-Roches qui traverse le site. La centrale imposera la vision d'un vaste paysage technologique, dans une grande clairière.

Des mesures sont prévues pour réduire cet impact visuel : la réflexion lumineuse sur les panneaux est réduite par un traitement de surface (afin d'augmenter la production d'énergie) ; tous les raccordements électriques, à l'intérieur du site et à l'extérieur, sont enterrés ; le revêtement des chemins évite les connotations urbaines ou routière ; la traversée du site par un sentier de randonnée sera mise en valeur par des panneaux pédagogiques et l'implantation d'un poste d'observation en hauteur. De plus, une réflexion a eu lieu pour réduire l'impact visuel des clôtures, qui forment un grand linéaire : alternance de deux types de clôture pour casser la monotonie ; plantation discontinue et alternée de végétaux grimpants et d'arbustes bas. Cette réflexion pourra être approfondie : utilisation d'une bande vivante accompagnée d'essences locales, plantations non strictement parallèles à la clôture, etc... Par ailleurs, l'insertion du poste de livraison et de la base de maintenance, situés à un carrefour routier, pourrait être améliorée.

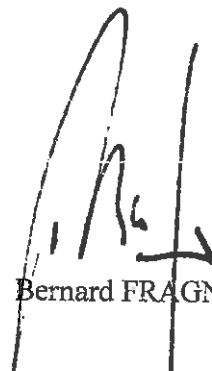
- **Prise en compte des milieux naturels, de la faune et de la flore**

Le projet n'aura pas d'incidence sur le site Natura 2000 tout proche, ni directement (aucun travaux dans le périmètre du site N2000) ni indirectement (pas de rejets au nord de la RD132). Par ailleurs, pour éviter l'impact de dérangement de la faune, et particulièrement de l'avifaune, les travaux auront lieu entre septembre et mars, donc en dehors de la période de

reproduction. Les quelques rares milieux plus sensibles (lisières, bords de routes, fossés) seront balisés en phase travaux et interdits d'accès. En guise de mesures d'accompagnement, il est prévu la revégétalisation rapide des secteurs non couverts par les panneaux et un entretien de ces milieux herbacés par fauche tardive et régulière (annuelle ou bisannuelle). Un suivi naturaliste, de 5 ans minimum, est envisagé, selon des modalités qui restent à définir.

CONCLUSION

L'environnement du projet et les impacts de celui-ci sont étudiés par grandes thématiques, de façon généralement approfondie et avec des méthodes appropriées. Le choix du site et les mesures de prévention mises en œuvre permettent une bonne prise en compte de l'environnement dans la conception du projet.



Bernard FRAGNEAU

